



Document à l'intention des parents

PLAN DE LUTTE pour prévenir l'intimidation et la violence et créer un climat scolaire sain, sécuritaire, inclusif et bienveillant

DÉFINITIONS

Conflit

Le conflit est caractérisé par un rapport égalitaire et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue, les mêmes valeurs ou les mêmes intérêts. Il n'y a aucune victime même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Il se règle par la négociation ou la médiation.

Intimidation*

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Violence*

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

* Note : Ces définitions sont inscrites dans la *Loi sur l'instruction publique* et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

À l'école du Perce-Neige

En 2024-2025, le travail collaboratif se poursuivra dans l'ensemble de l'école dans l'esprit des valeurs du nouveau projet éducatif soit, le **respect**, la **bienveillance** et l'**engagement**. L'enseignement explicite des comportements est poursuivi, basé sur le cadre de référence et guide à l'intention du milieu scolaire. La pédagogie nature est utilisée au préscolaire et se poursuivra dans les autres cycles. Considérant le milieu naturel, l'activité physique est mise de l'avant pour tous les niveaux. Une cuisine éducative est en place, l'utilisation de celle-ci est bénéfique pour l'enseignement différencié.

Comme objectif découlant du projet éducatif, nous avons adhéré à l'enjeu 3 du **Plan d'engagement vers la réussite** dont le bien-être psychologique et physique de tous les élèves. Apprendre dans un milieu éducatif sain, actif, sécuritaire et bienveillant où se dégage le respect mutuel est une cible à atteindre. Nous verrons à mettre en place des moyens pour réduire les événements problématiques et violents dans la cour de récréation et dans l'école. Nous implanterons un système de renforcement positif et de conséquences logiques lors d'événements.

Portrait de la situation

De façon générale, les élèves mentionnent se sentir en sécurité dans l'école. Les lieux les plus à risque, selon eux, sont la cour d'école ainsi que le gymnase.

À 69%, les élèves disent que les règlements de l'école sont justes et appliqués. 67% d'entre eux nomment que tous les élèves sont traités également. Ils ont de bonnes relations avec les autres élèves de l'école mais 65% des élèves seulement interviennent lorsqu'ils sont témoins de violence. 60% des élèves disent participer à des activités de prévention de la violence. 77% aiment bien venir à cette école.

100% du personnel de l'école ayant répondu au questionnaire se sent en sécurité dans l'école. 70% d'entre eux se sentent efficace lors d'intervention. 60% seulement mentionne qu'il y a de la collaboration entre les membres du personnel et que le climat est positif.

Les principaux comportements à risque observés à l'école

- Insulter, ou traiter des noms
- Être impoli envers l'adulte
- Être bousculé par d'autres élèves et se bagarrer

Priorités/objectifs/moyens

Nos priorités pour 24-25 sont les suivantes :

- Améliorer les habiletés sociales des élèves ;
- Sensibiliser les élèves et les parents au comportement et au langage adéquat en matière de sexualité ;
- Impliquer les élèves et les parents dans les activités de promotion et de prévention ;
- Mobiliser le personnel de l'école à l'amélioration du climat de l'école.

Objectifs :

Que les élèves et/ou leurs parents s'impliquent dans les activités de prévention et de promotion faites à l'école.
Que les comportements de violence verbale diminuent chez les élèves de l'école par rapport à l'année précédente.
Que le personnel anime des activités de prévention de la violence et de développement des habiletés sociales

Moyens :

Divers moyens seront mis en place comme un comité d'élèves, activités thématiques, appropriation du nouveau code de vie, formations, surveillance stratégique, etc.



Moyens pour signaler une situation ou formuler une plainte

Si vous êtes témoin ou victime d'une situation de violence ou d'intimidation, vous pouvez vous adresser à un adulte de confiance à l'école ou à la Direction 418-338-7800 poste 2501 ecole_perceneige@csappalaches.qc.ca
-Éducatrice spécialisée 418-338-7800 poste 2514

En personne, par téléphone ou par courriel

Si vous êtes insatisfait, vous pouvez vous adresser d'abord à la personne directement concernée ou à son supérieur immédiat.

Pour le protecteur régional de l'élève, vous pouvez le rejoindre en composant 1-833-420-5233 téléphone ou message texte ou par courriel à plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Au moment où un acte est constaté

Actions à prendre par l'adulte témoin (Premier intervenant) :

- Intervenir** sur le champ en demandant l'arrêt du comportement ;
- Nommer** le comportement et s'appuyer sur la position de l'école (valeurs, code de vie, comportement attendu, etc.);
- Orienter** vers les comportements attendus;
- Assurer** la sécurité ou la protection de l'élève qui est victime ;
- Inform**er les élèves impliqués qu'un suivi sera fait ;
- Inform**er le titulaire de l'élève ;
- Transmettre** à la personne concernée qui assurera le suivi.

Actions à prendre par la personne responsable du suivi (Deuxième intervenant-pivot) :

- Recevoir** le signalement et informer l'adulte témoin que c'est bien reçu;
- Inform**er la direction de la situation et des interventions à venir;
- Évaluer** la situation en rencontrant les élèves concernés;
- Rencontrer** la victime et lui offrir le soutien, la protection et l'accompagnement
- Intervenir** auprès de la ou les personnes auteurs;
- Assurer** l'application des mesures de soutien et d'encadrement;
- Consigner et transmettre** les informations au CSSA.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rassurer** les élèves en établissant un climat de confiance quant à la confidentialité de la démarche et des étapes à venir ;
- Appliquer** des mesures de protection;
- Faire des rencontres** de suivi périodiquement;
- Appliquer** des mesures de soutien pour aider les jeunes à développer de nouvelles habiletés (ex. affirmation de soi, gestion des émotions, résolution de conflits, etc.) ;
- Impliquer** les parents dans la mise en place de moyens visant à prévenir les récidives ;
- Élaborer** un plan d'action ou d'intervention ou révision au besoin;
- Référer** aux services professionnels de l'école et du CSSA au besoin (La traversée);
- Se référer**, au besoin, à des ressources externes telles L'Alternatives Appalaches pour sensibilisation, intervention, justice réparatrice ou médiation, soutien à la famille (Groupe ou individuel) ou au Service de police SQ pour sensibilisation, intervention ou une plainte.

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence ou d'intimidation est constaté

Sanctions possibles

Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon le profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la **nature**, de la **gravité**, de la **fréquence** et de la **légalité des gestes posés**. Les interventions seront choisies en cohérence avec le **code de vie** de l'école. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires qui se doivent d'être éducatives et réparatrices, comme prévu dans les règles de l'école. En voici quelques exemples :

- Geste réparateur ou justice réparatrice ;
- Récréation structurée, déplacement supervisé et/ou distancé ;
- Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte ;
- Réflexion guidée (violence, intimidation), lecture et travaux sur l'empathie ou autres sujets pertinents selon la situation ;
- Reprise de temps ou perte de privilège ;
- Suspension interne, externe (maison) ;
- Rencontre de l'élève en présence de ses parents avec la direction et l'intervenant-pivot ;
- Élaboration d'un plan de réintégration en classe ou d'un contrat, Signalement à la DPJ et autres mesures jugées pertinentes à la situation.

Suivi à tout signalement ou plainte

Lors des actes de violence ou d'intimidation, le suivi sera effectué auprès des parents et des acteurs concernés dans un délai raisonnable. Un suivi de type 2-1-1 sera priorisé (2 jours, 1 semaine et 1 mois après le signalement)
Nous nous assurerons que les moyens d'encadrement et de soutien choisis sont mis en place et qu'ils ont l'effet escompté.

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

INSATISFACTION DU
TRAITEMENT DE L'ÉVÈNEMENT

Plainte

Selon la procédure prévue au
Centre de services scolaire
(Voir site du CSSA)

